

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 29 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, à l'Espace Lawrence Durrell, à Sommières, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 15 février 2024

Date d'affichage de la convocation : 15 février 2024

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 7

Votants : 9

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA.

Sommières : Pierre GAZAN, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (procuration à M. ESPINOSA), Pauline MIQUEL, Emilie AVESQUE (suppléante).

Sommières : Patrick CAMPABADAL (procuration à M. GAZAN), Ombeline MERCEREAU, Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2024-02.03) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Madame la Présidente présente le rapport d'orientation budgétaire (document annexé).

Dans le cadre de l'orientation budgétaire, une proposition de budget provisoire a été élaborée.
Ce projet de budget a été établi sur la base des tarifs actuellement en vigueur :

- Montants de PFAC, tels que définis par la délibération en vigueur du 13 décembre 2022 ;
- Redevances d'assainissement définies lors de la séance du 13 décembre 2022.

Pour mémoire, le SIAVB a adopté une tarification incitative visant à réduire les consommations d'eau, sans que cela ne modifie les recettes globales du syndicat.

La section de fonctionnement de cette proposition de budget s'équilibre à 645 000 euros.

La section de fonctionnement permettrait ainsi de dégager un excédent estimé à environ 80 000 euros.

Ce montant pourrait ainsi être affecté (en totalité ou partiellement) à la section d'investissement pour la réalisation de travaux.

Pour l'année 2024, la section d'investissement proposée s'équilibre à 1 816 926 euros, permettant de dégager un budget d'opérations de l'ordre de 1 600 000 euros HT.

Le Comité Syndical sera amené à débattre de l'orientation budgétaire.

Il est rappelé que le schéma directeur d'assainissement du syndicat a été finalisé en 2021, aboutissant à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux.

Les deux premières tranches de travaux, correspondant aux priorités de niveau 1 et 2, à réaliser dans les toutes prochaines années, représentent un montant 4 380 k€.

En termes de programmation, deux tranches ont été engagées dès 2022, de manière prioritaire compte-tenu de l'état très dégradé des réseaux et de la programmation de travaux de voirie par la Mairie de Villevieille en 2022. Il s'agit des travaux programmés dans le centre ancien de Villevieille au droit du chemin de Canta E Ris.

Pour les autres tranches de travaux, le syndicat a délibéré en décembre 2022 et mars 2023 pour engager les autres travaux prioritaires, représentant un montant global de travaux estimé à 504 000 € HT, correspondant à :

- L'ensemble des travaux très localisés, répartis sur les 4 communes du syndicat sur des ouvrages soumis à intrusion d'eau parasite (réhabilitation de regards de visites, renouvellement de branchements, réparations ponctuelles de réseau, étanchéifications de surface de regards ou de boîtes) représentant un montant global de 275 000 € ;
- Différents travaux de réhabilitation par l'intérieur, sans ouvertures de tranchées, permettant de traiter des désordres sur canalisations (étanchement local à base de résine, découpe de branchements pénétrants, fraisage de dépôts durs, ...) pour un montant total de 40 000 € HT ;
- Deux tranches de travaux prioritaires localisés passage Méjean à Boisseron (40 000 € HT) et rue de l'Argealas à Saussines (105 000 € HT).
- Un premier tronçon du réseau en terrain privé collectant le lotissement de l'impasse Reine Blanche de Castille à Sommières (44 000 € HT).

Les différentes subventions sollicitées (Préfecture, Départements du Gard et de l'Hérault) ont été attribuées courant 2023. Une première tranche de travaux impasse Blanche de Castille à Sommières a été réalisée en 2023.

Les dépenses d'investissements proposés pour 2024 correspondent essentiellement à ces travaux ayant fait l'objet d'une attribution de subventions.

D'autres travaux localisés peuvent être réalisés en cas de désordres recensés.

Le montant des dépenses d'investissements 2024 devraient ainsi être proche de 500 000 € HT.

Mme La Présidente rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2024

Application agréée E-legalité.com

93_0E-0S0-2S3-0032S5-2024-0223-2024_02_03_

Mise au vote :

Votants : 9

Votes pour : 9

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'orientation budgétaire qui lui est proposée ;
- De maintenir le montant de la part d'autofinancement et les recettes d'assainissement afin de pouvoir effectuer les travaux à réaliser.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BENOIE
AFFICHE LE

04 MAR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253003255-20240229-2024_02_03_